

Questions au Feuilleton

CN—L'USAGE DE L'ALCOOL ET DES DROGUES CHEZ LES EMPLOYÉS

Question n° 1870—M. Mazankowski:

Depuis 1968, combien d'employés du CN ont été surpris annuellement sous l'influence de l'alcool ou de drogues dans le cadre ou dans l'exercice de leurs fonctions et, de ce nombre, combien ont été a) congédiés en vertu du règlement «G», b) réprimandés, c) congédiés, puis réembauchés à la suite d'un recours en appel leur ayant donné gain de cause?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Les Chemins de fer Nationaux du Canada nous transmettent ce qui suit: Des statistiques n'ont été compilées qu'à l'égard d'employés (équipes de train et de locomotive, équipes de triage, contrôleurs de marche et télégraphistes) soumis au Règlement unifié d'exploitation, dont la Règle G fait partie.

	a)	b)	c)
1968	13	0	0
1969	22	0	0
1970	9	0	2
1971	13	0	0
1972	14	2	6
1973	19	1	7
1974	32	3	8

LES FONCTIONNAIRES CONNAISSANT L'ARABE

Question n° 1881—M. Macquarrie:

1. Combien d'employés a) du ministère des Affaires extérieures, b) du ministère de l'Industrie et du Commerce, c) de l'Agence canadienne de développement international, parlent arabe?

2. Quelles mesures prend-on en vue de recruter des personnes qui connaissent cette langue?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): 1 et 2. a) Actuellement, il y a six agents du service étranger et un commis qui parlent arabe. Aussi, deux agents sont en train d'étudier l'arabe à temps plein. A chaque année, avant l'examen annuel pour le service étranger, chaque ministère qui recrute des candidats pour ce service, procède à un exercice de recrutement dans les universités du Canada. Pendant cet exercice, les représentants du ministère des Affaires extérieures encouragent les candidats possédant des facilités pour l'étude des langues étrangères à se présenter au concours pour le service étranger. C'est seulement les candidats qui ont réussi cet examen qui reçoivent une offre d'emploi comme agents du service étranger. Une compétence dans une langue ou l'autre (arabe comprise) ne garantit pas l'acceptation ni l'emploi de tel candidat qui aura fait une demande au service étranger. b) 18. Quand le ministère juge qu'il est nécessaire d'engager des personnes qui parlent une langue en particulier, il suit la procédure officielle de dotation en personnel. Toutefois, le programme permanent de formation linguistique du ministère assure l'apport de personnes qui parlent les langues appropriées à leurs fonctions à l'étranger. L'an prochain, quatre agents du service extérieur commenceront à apprendre l'arabe. c) Quatre employés parlent arabe. Aucun effort particulier n'est entrepris pour recruter du personnel compétent en langue arabe.

*LA PROPRIÉTÉ CANADIENNE DANS L'INDUSTRIE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA

Question n° 1911—M. Rynard:

1. Le gouvernement a-t-il pour politique d'accroître la propriété

[M. Sharp.]

canadienne dans l'industrie des ressources naturelles du Canada et, dans l'affirmative, comment peut-il concilier cette politique avec les projets déclarés de la Corporation de développement du Canada relativement à un important investissement supplémentaire au Canada, grâce à son taux d'intérêt marginal de 30 p. 100 dans Texas Gulf, qui permettra aux mises de fonds étrangères dans nos ressources d'augmenter toujours deux fois plus vite que celles du Canada?

2. Par opposition à l'investissement direct, ne conviendrait-il pas que cette liquidation indirecte de l'industrie des ressources naturelles du Canada par la Corporation soit étudiée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger?

3. Quelle assurance le gouvernement a-t-il que les capitaux engendrés par la vente des installations Connaught et les ressources des biens immeubles au Canada ne seront pas absorbés par le programme d'investissement de la Corporation?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Finances et de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. Le gouvernement est très favorable à l'accroissement de la propriété canadienne dans le domaine des ressources naturelles du Canada. L'achat de 30 p. 100 des actions de la Texas Gulf par la Corporation de développement du Canada a fait augmenter la participation canadienne dans cette société particulière, laquelle est l'un des principaux agents d'exploitation des ressources naturelles du Canada. De plus, cet investissement fera indirectement augmenter la participation du Canada dans toute opération de mise en valeur que Texas Gulf pourrait entreprendre dans l'avenir. Oui, le gouvernement a pour politique d'encourager les Canadiens à participer davantage à la propriété des richesses naturelles du pays. Voilà un objectif que le gouvernement a l'intention de poursuivre, de concert avec les gouvernements provinciaux.

2. L'investissement proposé ne peut pas être examiné à l'heure actuelle aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et il ne pourra pas vraisemblablement l'être après la seconde proclamation de la loi.

3. Advenant la vente de certaines des installations Connaught, il incombera au conseil d'administration de Connaught de décider de quelle façon le produit de la vente sera utilisé. De plus, c'est au conseil de direction de la CDC qu'il appartient de déterminer la nature de son programme d'investissement et les moyens de financer un programme de ce genre.

NOUVEAU-BRUNSWICK—LES JETÉES ET LES QUAIS

Question n° 1915—M. Howie:

1. a) Quels projets en voie de réalisation sont destinés à doter les pêcheurs du Nouveau-Brunswick de jetées, quais et chemins de halage neufs, b) quand les constructions doivent-elles commencer, c) combien coûteront-elles?

2. Prévoit-on pour cette année ou l'an prochain de nouveaux programmes visant à améliorer les embarcations et équipements de pêche?

3. Envisage-t-on de mettre en oeuvre des programmes de stabilisation du revenu des pêcheurs afin de leur assurer un revenu moyen satisfaisant?

4. Existe-t-il des plans précis visant à garantir aux Canadiens l'exclusivité de la pêche en deçà de deux cent milles des côtes du Canada?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. a) Des projets sont actuellement en voie de réalisation pour la construction de deux nouvelles jetées, de sept nouveaux quais et de trois chemins de halage à divers endroits au Nouveau-Brunswick. b) Le bureau régional de la Direction des ports petits bateaux de Halifax est en train d'établir, de concert avec le ministère des Travaux publics, un calendrier des travaux pour ces projets. Les projets doivent être entrepris et terminés au cours de l'année financière 1975/1976. c) Le